



DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

ACQUISITION DE PARCELLES SECTION AV EN PIEDS DE PASSERELLE DE LA GARE D'ANGOULÈME

Mission Stratégies foncières et
immobilières
Numéro : 2021-D-186

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,

Vu l'arrêté n°32 du 11 août 2020 de Monsieur le Président subdélégué à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

VU, l'absence de Monsieur Gérard DEZIER, les délégations et subdélégations sont exercées par Monsieur Michel ANDRIEUX en sa qualité de 1^{er} vice-président, en application de l'arrêté sus-visé,

Considérant que, dans le cadre de la construction de la passerelle au-dessus les voies de la gare d'Angoulême, il a été convenu que GrandAngoulême devienne propriétaire des emprises au niveau des pieds de passerelle pour faciliter la maintenance des équipements (ascenseurs, escaliers...),

DECIDE

Article 1 – Est approuvée l'acquisition des parcelles :

- AV 534 et AV 535 pour une superficie totale de 12 m² à la société SNCF RESEAU au coût de 12 € HT le m² soit 144 € HT ;
- AV 533, AV 536, AV 541 et AV 542 pour une superficie totale de 17 m² à SNCF GARES ET CONNEXIONS au coût de 12 € HT le m² soit 204 € HT.

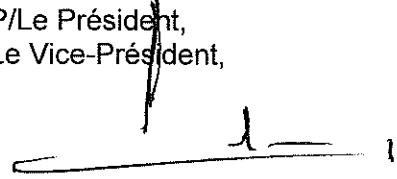
Article 2 - Les frais d'actes, de géomètre et de publicité sont à la charge de GrandAngoulême.

Article 3 – Les dépenses seront imputées au budget principal.

Article 4 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de GrandAngoulême sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **- 5 AOUT 2021**

P/Le Président,
Le Vice-Président,


Michel ANDRIEUX

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **- 5 AOUT 2021**
Publié ou notifié,
Le
- 5 AOUT 2021